

Drummondville, le 31 mai 2021  
Aux membres de l'AGISQ

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE CONVOCAZIONE À TOUS LES MEMBRES

Vous êtes cordialement invitée (invité) à assister à la 61<sup>e</sup> assemblée générale annuelle 2020-2021 de l'Association des gestionnaires de l'information de la santé du Québec qui se tiendra:

**DATE ET HEURE:** le jeudi 10 juin 2021 à 12 h

L'Assemblée se déroulera de façon virtuelle avec l'application Zoom. La procédure suivra sous peu.

Le président du conseil d'administration de l'AGISQ,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandre Allard', is written over a light grey background.

Alexandre Allard, AMA

### **ORDRE DU JOUR** **10 juin 2021, 12 h**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présentation du président et de la secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2020
6. **Finances**
  - 6.1 Présentation des états financiers 2020-2021
  - 6.2 Présentation des prévisions budgétaires 2021-2022
  - 6.3 Nomination de l'auditeur pour le mandat 2021-2022
7. Présentation du rapport annuel
8. Planification stratégique

(verso)

9. Modifications au Règlement no 1
10. Planification des activités 2021-2022 par Mme Lise Chagnon
11. Ratification des actes des administrateurs
12. Présentation des membres du conseil d'administration et nomination des officiers
13. Levée de l'assemblée

Le président du conseil d'administration de l'AGISQ,



Alexandre Allard, AMA

N.B.:

Procédures d'assemblée: voir Règlement numéro 1 de l'AGISQ, article 10

Droit de vote : en regard de l'article 10.9 du Règlement numéro 1 de l'AGISQ, a droit de vote à l'assemblée générale le membre régulier en règle à la dernière journée de l'exercice financier précédent.

**Veillez prendre note que dans la poursuite du virage vert, les documents pour l'assemblée générale annuelle seront disponibles sur le site internet de l'AGISQ, dans la section réservée aux membres, sous l'onglet «Assemblée générale annuelle». Merci de votre compréhension.**